



BUREAU SYNDICAL

Mercredi 22 mai 2024

Procès-verbal

Le Bureau Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Centre-Cher (PETR) s'est réuni le mercredi 22 mai 2024 à 18h00, sur convocation préalable de Monsieur Alain MAZÉ, Président, adressée et affichée le 15 mai 2024. La séance est présidée par Monsieur Alain MAZÉ.

Étaient présents :

M. Alain MAZÉ	Président,
M. Bernard BAUCHER	4 ^e Vice-Président,
Mme Sophie GOGUÉ	5 ^e Vice-Présidente,
M. Jacques PESKINE	7 ^e Vice-Président,
M. Franck BRETEAU	8 ^e Vice-Président,
Mme Jill GAUCHER	2 ^e Membre du Bureau,
M. Fabrice CHOLLET	3 ^e Membre du Bureau,
M. Hugo LEFELLE	4 ^e Membre du Bureau,
Mme Monique LEPRAT	6 ^e Membre du Bureau,
M. Pierre GROSJEAN	7 ^e Membre du Bureau,
M. Gilles GONTHIER	8 ^e Membre du Bureau,
M. Philippe FOURNIÉ	13 ^e Vice-Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire (à titre consultatif),

Étaient excusés :

M. François DUMON	1 ^{er} Vice-Président,
M. Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE	2 ^e Vice-Président,
Mme Irène FÉLIX	3 ^e Vice-Présidente,
M. Fabrice CHABANCE	6 ^e Vice-Président,
M. Yann GALUT	1 ^{er} Membre du Bureau,
M. Richard BOUDET	5 ^e Membre du Bureau,
M. Patrick BARNIER	1 ^{er} Vice-Président du Conseil Départemental du Cher (à titre consultatif).

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00 après avoir constaté que le quorum (9) est atteint et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Monsieur Franck BRETEAU est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Bureau Syndical délibératif du 25 mars 2024

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical du 25 mars 2024.

Les Membres du Bureau Syndical approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur LEFELLE.

1. Avis sur le projet de SCoT du Pays Sancerre-Sologne

Rapporteur : M. Franck BRETEAU

Monsieur BRETEAU précise qu'une présentation va être faite par les services et que l'avis du PETR sera ensuite débattu.

Suspension de la séance.

Un diaporama est projeté et présenté par les services. Il a pour objet de décrire le projet de SCoT, le projet d'Aménagement stratégique, l'organisation du territoire, les éléments prospectifs, à savoir le logement et le foncier et les questionnements possibles.

Monsieur BRETEAU questionne les Membres du Bureau afin de savoir s'il revient au PETR de souligner l'écart constaté entre l'objectif de réduction projeté par le SCoT Sancerre-Sologne et la cible en cours de définition dans le projet de SRADDET.

Monsieur FOURNIÉ est convaincu que ce point ne passera pas les contrôles de l'Etat. Il souligne que l'armature territoriale retenue lui pose question car il ne comprend pas que les Communes de Belleville-sur-Loire, Léré, et Sury-près-Léré, possédant l'un des plus gros employeurs du territoire, ne soient pas au même niveau que Sancerre et Saint-Satur. Enfin, concernant l'évolution du logement, il trouve que les chiffres sont un peu légers pour la Communauté de Communes Pays Fort - Sancerrois Val de Loire candidate à l'installation d'un EPR deuxième génération.

Monsieur BRETEAU souligne que la Centrale de Belleville-sur-Loire rayonne dans l'Yonne, le Loiret, la Nièvre ce qui a un impact sur les quatre départements.

Monsieur FOURNIÉ est d'accord mais pense qu'un équilibre territorial plus cohérent à cet égard aurait pu être défini.

Monsieur le Président entend les remarques de Monsieur FOURNIÉ mais ne pense pas que ce soit au PETR de le signaler.

Madame LEPRAT trouve l'objectif de réhabilitation de logements vacants faible.

Monsieur le Président indique que cette particularité n'est pas propre à ce territoire car il est difficile de rénover des logements.

Un débat s'engage sur la réserve nationale et la consommation de foncier ainsi que sur l'objectif attribué au PETR dans le SRADDET. A cette occasion Monsieur FOURNIÉ rappelle que le PETR, en plus des 400 ha, pourra bénéficier de 100 ha identifiés pour un projet d'envergure nationale. Monsieur PESKINE relève que la logique même de la réserve nationale est d'identifier les projets supra et de ne pas les prendre en compte lors des équilibres territoriaux. Monsieur FOURNIÉ souligne qu'on ne peut pas tout avoir et indique que les objectifs de réduction de l'artificialisation attribués au PETR doivent aussi être appréhendés au regard de ces surfaces. Monsieur PESKINE souligne que le PETR ne gagne pas sur les deux tableaux puisque ses efforts de réduction de l'artificialisation sont sensiblement plus élevés que d'autres territoires régionaux.

Les Membres du Bureau souhaitent unanimement que ce dépassement de la cible en cours de définition dans le SRADDET fasse l'objet d'un questionnement car on ignore les conséquences de ce dépassement pour le moment.

Monsieur BRETEAU souligne que cela avait été signalé lors de l'examen du SCoT du Pays Grande Sologne et qu'il serait donc cohérent de le signaler là aussi.

Reprise de la séance.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- **d'exprimer un avis favorable sur le projet de SCoT du Pays Sancerre-Sologne ;**
- **de s'interroger sur les éventuelles conséquences pour les autres territoires qu'impliquerait l'écart constaté entre l'objectif de réduction projeté par le SCoT Sancerre-Sologne et la cible en cours de définition dans le projet de SRADDET ;**
- **de souhaiter que l'écart constaté entre l'objectif de réduction projeté par le SCoT Sancerre-Sologne et la cible en cours de définition dans le projet de SRADDET, n'aura pas de conséquences sur les autres territoires du Cher.**

2. Opération « Ville à Joie » - Tournée 2024 – Actualisation du plan de financement

Rapporteur : M. Alain MAZÉ

Monsieur le Président explique qu'il est proposé de solliciter également un financement dans le cadre du nouveau programme LEADER et détaille le nouveau plan de financement suivant :

Plan de financement -Ville à Joie – 2024-2025 (2 ans)			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Tournée de 15 dates	76 800 €	A VOS ID Région CVL	38 400 €
Animation et coordination	10 000 €	Leader	14 580 €
Frais de structure	1 500 €	Autofinancement PETR	35 320 €
Total des dépenses	88 300 €	Total des Ressources	88 300 €

Monsieur FOURNIÉ rappelle que pour chaque date il convient d'inviter Madame Gaëlle LAHOREAU.

Il est précisé que cela a été rappelé aux services.

Aucune remarque n'étant émise, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à poursuivre les demandes de subvention et / ou d'appels projets auprès des partenaires identifiés, conformément au plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3. Demande de Financement « actions de prévention » Projet « Service Sanitaire »

Rapporteur : M. Pierre GROSJEAN

Monsieur GROSJEAN explique que cette action concerne le service sanitaire dont l'objectif est de former les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention en santé en réalisant des actions concrètes auprès de publics identifiés comme prioritaires. Il explique que dans le cadre du Contrat Local de Santé du Centre Cher, la première action proposée est d'organiser une journée d'accueil de ces étudiants en Service Sanitaire lors de la première semaine banalisée en novembre 2024. Pour cela, l'équipe PETR a cherché à identifier des partenaires financiers pour soutenir cette démarche. Il explique que c'est dans cet objectif qu'il est proposé de déposer une demande de financement auprès de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire. Il souligne que ce projet s'inscrit dans l'axe transversal « Coopérer, coordonner et animer le Contrat Local de Santé en associant les habitants » et sous la fiche action « Coopérer pour développer un territoire Promoteur de Santé ».

Il décrit ensuite le plan de financement :

Plan de financement - Contrat local de Santé PETR Centre-Cher Projet "Service Sanitaire "			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Action « Service Sanitaire »	2000 €	ARS Centre-Val de Loire	2 000 €
Total des dépenses	2 000 €	Total des Ressources	2 000 €

Aucune remarque n'étant émise, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la demande de financement auprès de l'Agence Régionale de la Santé Centre-Val de Loire, conformément au plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**4. Demande de Financement « actions de prévention »
Projet « Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive »**

Rapporteur : M. Pierre GROSJEAN

Monsieur GROSJEAN rappelle que cette action avait eu lieu l'année dernière via la journée UFONATURE et son programme. Cette année, il indique qu'afin de permettre l'organisation d'évènements (Conférence, Table ronde, ciné-débat, randonnées santé) sur l'intérêt de pratiquer une activité physique sur le territoire, il est proposé de déposer une demande de financement auprès de l'Agence Régionale de la Santé Centre-Val de Loire.

Il décrit ensuite le plan de financement :

Plan de financement - Contrat local de Santé PETR Centre-Cher Projet « Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive sur le territoire du CLS PETR Centre-Cher »			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Actions « Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive »	3 000 €	ARS Centre-Val de Loire	3 000 €
Total des dépenses	3 000 €	Total des Ressources	3 000 €

Aucune remarque n'étant émise, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la demande de financement auprès l'Agence Régionale de la Santé Centre-Val de Loire, conformément au plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

5. Demande de Financement « actions de prévention » - Projet « Semaines d'informations sur la santé mentale (SISM) 2024 » - Actualisation du plan de financement

Rapporteur : M. Pierre GROSJEAN

Monsieur GROSJEAN rappelle comment cette action s'est déroulée l'an dernier et comment, grâce à la très forte dynamique partenariale, le reste à charge pour le PETR de la SISM 2023 n'a été que de 1 000 €, pour un coût global de 9 000€, avec plusieurs actions directement prises en charges par les partenaires, qui partageaient les orientations et priorités portées par le CLS. Il souligne qu'en 2024, un enjeu fort consiste à consolider la dynamique engagée à travers une nouvelle participation à cet évènement national, qui aura lieu du 07 au 20 octobre.

Il indique qu'un premier plan de financement avait été établi mais qu'il est proposé de solliciter également un financement auprès de l'Agence Régionale de la Santé Centre-Val de Loire et décrit le nouveau plan de financement :

Plan de financement - Contrat local de Santé PETR Centre-Cher Projet « Semaines d'informations sur la santé mentale (SISM) 2024 »			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Action SISM 2024 : « Santé mentale et Parentalité : De la périnatalité à l'adolescence »	8 000 €	ARS Centre-Val de Loire	2 800 €
		CAF du Cher	3 500 €
		MSA Beauce Cœur de Loire	1 700 €
Total des dépenses	8 000 €	Total des Ressources	8 000 €

Aucune remarque n'étant émise, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la demande de financement auprès l'Agence Régionale de la Santé Centre-Val de Loire, conformément au plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**6. Présentation de projets au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale
2018-2024 « PETR CENTRE-CHER »**

Rapporteur : M. Alain MAZÉ

Monsieur le Président présente le projet à étudier et la subvention sollicitée.

Aucune remarque n'étant émise, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'émettre un avis positif pour l'attribution d'une subvention de 92 000 € par la Région Centre-Val de Loire, pour la création d'un Centre de Santé Régional à Henrichemont, au titre du CRST 2018-2024 et du cadre de référence 15 : Maison de Santé pluridisciplinaire et autres structures d'exercice regroupé ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h45.

Le secrétaire de séance,

Franck BRETEAU



Le Président,

Alain MAZÉ

